

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX**

**Séance ORDINAIRE du 16 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le trente janvier le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

**Étaient Présents** : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali, GRUT Eliane, MESSINGER Elise, MOREL Thierry, MILLOT Ludovic, PARATTE Julien, RAYMOND Didier, SANDOZ Jean-Pierre

**Secrétaire de la séance** : Corinne BERTIN

**Date de convocation** : 09/06/2020

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juin
3. Délibération membres Commission des Impôts Directs
4. Vote du budget
5. Délibération choix entreprise toiture préau 1
6. Délibération choix entreprise toiture préau 2 et extension
7. Délibération choix entreprise toiture École
8. Délibération signature mandat de vente
9. Délibération droit de préemption urbain
- Questions diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

10. Délibération désaffectation de l'usage public
11. Vote des taux
12. Délibération encaissement chèque assurance
13. Subventions 2020

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

27-2020	Délibération membres Commission des Impôts Directs
28-2020	Vote du budget-Commune
29-2020	Vote du budget-Lotissement
30-2020	Délibération choix entreprise toiture préau 1
31-2020	Délibération choix entreprise préau 2 extension
32-2020	Délibération entreprise toiture École
33-2020	Délibération signature mandat de vente
34-2020	Délibération droit de préemption urbain
35-2020	Délibération désaffectation à l'usage public
36-2020	Vote des taux
37-2020	Délibération encaissement chèque assurance
38-2020	Délibération subventions 2020

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

**-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Corinne BERTIN

## -2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2020

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juin.

Question sur l'employé communal : Celui peut-il intervenir pour des entreprises (voir si convention possible ?)

Le procès-verbal est adopté par **11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**

## -3 27-2020 DÉLIBÉRATION MEMBRES COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de propositions suivantes :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	BULLIARD	Samuel
2	Madame	MESSINGER	Elise
3	Monsieur	SANDOZ	Jean-Pierre
4	Madame	CAIRE-REMONNAY	Magali
5	Monsieur	PARATTE	Julien
6	Monsieur	MILLOT	Ludovic
7	Madame	GRUT	Eliane
8	Monsieur	MOREL	Thierry
9	Monsieur	RAYMOND	Didier
10	Madame	BERTIN	Corinne
11	Monsieur	MONNET	Jean-Baptiste
12	Monsieur	BARTHOD	Ludovic
13	Monsieur	GUENAT	Frédéric
14	Monsieur	VERNIER	Romuald
15	Monsieur	PARATTE	Gilbert
16	Madame	MOUREAU	Angélique
17	Madame	NOROY	Emeline
18	Madame	RENAUD	Céline
19	Madame	MILLOT	Monique
20	Monsieur	DEGOIS	Philippe
21	Monsieur	FROSSARD	Olivier
22	Monsieur	BESSOT	Roland
23	Madame	MATHEUS	Isabelle
24	Monsieur	MARTIN	Jean-Marie

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 19/06/2020

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

## -4 28-2020 VOTE DU BUDGET-COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020 Principal

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé
- Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2020	276 220,24	288 152,00
Report 2019		84 126,10
<b>TOTAL</b>	<b>276 220,24</b>	<b>372 278,10</b>

- Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2020	217 378,06	255 454,14
Report 2019	38 076,08	
<b>TOTAL</b>	<b>255 454,14</b>	<b>255 454,14</b>

Vote : 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A noter que la préparation du budget a été validée par Monsieur le trésorier de Maiche en ce qui concerne les imputations comptables et l'équilibre du budget.

#### • 29-2020 VOTE DU BUDGET-LOTISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020 Lotissement

#### Délibération

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé
- Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2020	138 439,82	272 600,00
Report 2019	6 566,18	
<b>TOTAL</b>	<b>145 006,00</b>	<b>272 600,00</b>

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2020	139 000,00	14 000,00
Report 2019		125 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>139 000,00</b>	<b>139 000,00</b>

Vote : 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A noter que la préparation du budget a été validée par Monsieur le trésorier de Maiche en ce qui concerne les imputations comptables et l'équilibre du budget.

#### -5 30-2020 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE TOITURE PRÉAU 1

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation des travaux de réfection de la toiture du préau 1 de l'École a été effectuée.

Trois entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

Entreprise	HT	TTC
SARL JP Normand	8 313,80	9 976,56
SARL Michel Wasner	10 510,71	12 612,85
SARL Parent et fils	7 206,95	8 648,34

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi **SARL Parent et fils**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

\* Valide la proposition de la **SARL Parent et fils** pour un montant **7 206,95 € HT**

\* Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -6 31-2020 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE TOITURE PRÉAU 2 ET EXTENSION

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation des travaux de réfection de la toiture du préau 2 et de l'extension a été effectuée.

Trois entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
<i>SARL JP Normand</i>	39 932,90	47 919,48
<i>SARL Michel Wasner</i> <i>dont ossature</i>	50 152,36 2 880,74	60 182,82 3 456,88
<i>SARL Parent et fils</i>	43 411,56	52 093,87

Travaux supplémentaires : L'entreprise Jacquot Nicolas effectuera les travaux de fondation, coffrage et ferrailage pour un montant de 5 637,50 € HT soit 6 765,00 € TTC

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi **SARL Parent et fils**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

\* Valide la proposition de la **SARL Parent et fils** pour un montant **43 411,56 € HT**

\* Valide la proposition de **l'entreprise Jacquot** pour un montant de **5 637,50 € HT**

\* Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -7 32-2020 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE TOITURE ÉCOLE

Monsieur le Maire explique qu'une mise en concurrence en vue de la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'École a été effectuée.

Trois entreprises nous ont adressé un devis.

Les résultats ont été les suivants :

<i>Entreprise</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
<i>SARL JP Normand</i>	47 606,00	57 127,20
<i>SARL Michel Wasner</i>	62 565,24	75 078,28
<i>SARL Parent et fils</i>	51 829,33	62 195,20

Après analyse, le Conseil Municipal a choisi **SARL Parent et fils**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

\* Valide la proposition de la **SARL Parent et fils** pour un montant **51 829,33 € HT**

\* Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -8 33-2020 DÉLIBÉRATION SIGNATURE MANDAT DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle que lors du mandat précédent il était envisagé de vendre la maison qui se situe à la Combe Amiot. Une estimation avait été fournie par la société Hauts-Doubs Conseil immobilier situé au Russey d'un montant compris entre 80 000 et 90 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de

- donner mandat de vente, sans exclusivité, pour la maison située Combe Amiot cadastrée AD 48 ainsi qu'un morceau de terrain d'une contenance de 30 ares à la Société Hauts-Doubs Conseil Immobilier au Russey
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents de mandat de vente

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### **-9 34-2020 DÉLIBÉRATION DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22,15° ;

VU le code de l'urbanisme et notamment et ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;

VU la carte communale approuvée le 22 janvier 2008

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs de tout le territoire communal (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain sur tous les secteurs du territoire communal

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme
- Dit qu'un registre dans lequel seront inscrits toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### **-10 35-2020 DÉSAFFECTATION A L'USAGE PUBLIC**

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2019 qui approuve la vente d'une partie de la parcelle AC 93 d'une surface de 93 m<sup>2</sup>. Cette partie de 93 m<sup>2</sup> cadastrée maintenant AC 100 vendue à Monsieur MOUGIN Nicolas et Madame ROCHER Aurélie.

Le principe est de décider sa désaffectation et autoriser son déclassement des biens du domaine public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de

- Déclasser la partie cadastrée AC 100 d'une surface de 93 m<sup>2</sup> des biens du domaine public
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents pour la vente

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### **-11 36-2020 VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 :

- o Taxe d'habitation : 14,34%
- o Taxe Foncières Bâties : 12,30%
- o Taxe Foncières non bâties : 13,35%
- Le produit fiscal attendu sera de 32 245€ (TFB+TFNB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas modifier les taux et accepte les taux suivants :

- o Taxe d'habitation : 14,34%
- o Taxe Foncières Bâties : 12,30%
- o Taxe Foncières non bâties : 13,35%

Le produit fiscal attendu sera de 32 245€ (TFB+TFNB)

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 17/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### **-12 37-2020 ENCAISSEMENT CHÈQUE ASSURANCE GROUPAMA**

Monsieur le Maire rappelle le coup de vent dans la nuit du 9 au 10 février 2020, qui a fait voler une centaine de tuiles sur le garage situé à l'École.

L'assureur nous rembourse la somme de 153,67 € pour une facture de réparation s'élevant à 540€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter l'encaissement du chèque de remboursement par l'assureur Groupama d'un montant de 153,67€.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 19/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### -13 38-2020 SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

Mesdames Élise MESINGER et Corinne BERTIN ont quitté la pièce car elles sont membre du bureau de l'APE.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
  - o Association des Parents d'élèves 360 €
  - o Coopérative Scolaire 710 €
  - **TOTAL 1 070 €**
- Demande à Monsieur le Maire de budgétiser les crédits nécessaires
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 22/06/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### - QUESTIONS DIVERSES

*Employé municipal* : Mont de Vougey semble intéressé pour un « détachement » dans sa commune pour une journée hebdomadaire.

*Déneigement* : proposition tarifaire SARL Samdoz à Damprichard- 2020 à 2023 300€ HT passage déneigement et 200€ HT pour le salage. Un devis va être demandé à l'entreprise François aux Fontenelles.

*Demande achat terrain* : Les nouveaux propriétaires du 5 rue Principale ont demandé à monsieur le Maire si la commune serait susceptible de vendre la parcelle AI 188 d'une contenance de 35 centiares et une partie de la parcelle AI 434 à définir avec un géomètre. Les frais de bornage et d'achat sont à la charge de l'acquéreur. Le tarif au mètre carré est de 7,50 € pour du terrain d'aisance. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Alexandre MONNET